Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260420-DELIB_2026_42-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
13 Avril 2026

L'An deux mille vingt six
Le 20 avril à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Olivier MORVAN, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL

Absents excusés :
Cécile Cormery-Rucklin qui a donné procuration à Pascal Prigent.
Patrick Durvicq qui a donné procuration à Ludovic Raullin
Mickaël Poitou qui a donné procuration à Gilles Morvan
Fanny Galland qui a donné procuration à Céline Houberdon

Assistait également au Conseil Municipal Monsieur Yves Malhomme Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Conseiller aux décideurs locaux.
Secrétaire de séance : Matthieu Applincourt a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-42

Objet :

AFFAIRES FINANCIERES

Détermination du montant du loyer pour l'installation du Docteur Charlotte FITAMANT à la Maison médicale

Le Docteur FITAMANT, qui a déjà un cabinet de consultation au sein de la maison médicale, s'est déclarée intéressée pour prendre le 3ème cabinet de médecin généraliste laissé vacant par le départ du Docteur Charlotte MUTAMBAYI.

Elle a souhaité pourvoir bénéficier d'un aménagement dans le montant des loyers.

Sur avis favorable de la commission Finances et bâtiments du 08/04/2026, il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder la gratuité pour les 3 premiers mois de son installation, puis un demi-tarif pour les 3 mois suivants.

A l'issue de cette première année elle sera facturée sur le même montant que les deux praticiens déjà présents.

Le montant du loyer est de 11.62 € / m² et par mois pour l'année 2026, soit 503.30€ par mois.

Le bailleur met à disposition les locaux suivants, d'une surface totale de 41.95M2 : soit

- Moitié de l'accueil + rangements = 9.55m²,
- Une salle de consultation = 25.10m²
- Une ½ salle d'attente = 7.30m²

Le médecin partage une salle d'attente avec un autre praticien

Le Docteur FITAMANT est disposé à démarrer courant mai. La gratuité irait donc jusqu'à Aout 2026 inclus. Le demi-tarif irait de septembre 2026 à novembre 2026 inclus pour un tarif plein à partir de décembre 2026.
En conséquence, sur avis favorable de la commission Finances et Bâtiments du 08/04/2026 et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'entériner ces modalités de convention entre la Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H et le Docteur FITAMANT,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation de locaux à usage professionnel.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260420-DELIB_2026_42-DE

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 20 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Matthieu Applincourt

Le Maire,
Mary Coxall-Philippe

